

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune d'HERBEUVAL

SEANCE DU : 16 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize octobre à 18 heures 45, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle communale sous la présidence de M. JULLIEN Franck

Étaient présents : Mmes JULLIEN Laura, JULLIEN Marie, MM. CRIPPA Jean-Luc, HUET Nicolas, JULLIEN Franck, LALLEMENT Philippe, LAMOINE Alain, LECLER Philippe, SEGAUD Jean-Pierre, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : MM. DUPONT Willy, FRESING Yves

Mme JULLIEN Laura est élue secrétaire de séance

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	11
Présents	9
Qui ont pris part au vote	9

Date de la convocation
9 octobre 2024

DELIBERATION
n° 10/2024

VOTE	
Pour	9
Abstention	0
contre	0

PUBLICITE DES ACTES ADMINISTRATIFS REGLEMENTAIRES

Considérant que la commune d'HERBEUVAL, dont la population est de 125 habitants, soit moins de 3 500, ne dispose pas d'un site Internet,

Considérant qu'il convient ainsi d'opter pour un mode de publication dérogatoire prévu par le CGCT ;

Le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE D'OPTER pour le régime dérogatoire suivant concernant la publication des actes administratifs règlementaires : Affichage;

DIT QUE conformément aux dispositions du CGCT, le conseil municipal pourra revenir à tout moment sur ce choix par une nouvelle délibération ;

DIT QUE la présente délibération sera transmise à la Communauté de communes des Portes du Luxembourg (<https://www.portesduluxembourg.fr>) pour publication sur son propre site Internet ;

Pour copie conforme,

Le Maire,
Franck JULLIEN

